

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, le 3 Octobre 1871.

MONSIEUR,

Il y a quelques mois, l'on vint me demander à informer le Clergé que le Journal *Le Pays*, ayant changé de Rédacteur, pouvait être reçu dans les familles.

Je répondis que je ne pouvais pas le faire, avant de m'être assuré que ce Journal était rédigé dans des principes vraiment catholiques ; que pour cela il faudrait que l'on en donnât des preuves.

En conséquence, l'on a adressé ce Journal à l'Evêché depuis cette époque.

Mais j'apprends que l'on travaille à faire circuler partout ce Journal, en faisant croire que je l'approuve, parce que je le reçois. Je suis donc forcé de vous déclarer que je ne permets plus que cette feuille vienne à l'Evêché et que je ne lui ai jamais donné un mot d'approbation.

La présente vous est envoyée afin que vous vous en serviez, pour prévenir toute erreur qui pourrait être commise à ce sujet.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.